



Conseil municipal 2021 : compte-rendu du 23 novembre

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois novembre à 20 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, Mme GLOMERON, M. SCHMID, Mme PELLE-PRINTANIER, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, M. GROBOL, M. LECOINTRE, Mme GAUCHET, Mme COLLADANT, M. NGUYEN-DUC, M. DROUIN, Mme LAURENT, M. ROSSIGNOL, Mme CHARDERON, Mme AFRASS, M. BERTRAND, Mme BONNEFOY, Mme BANEGE, M. LECLERCQ, Mme CLEMENT, M. FLEURY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHALAYE ayant donné pouvoir, à partir de 22 heures, à Mme BAULINET

Mme VOISIN ayant donné pouvoir à M. SCHMID

M. MOREAU ayant donné pouvoir à Mme LAURENT

Mme LOUVEL ayant donné pouvoir à Mme AFRASS

Absent :

M. DAFRANE à partir de 22 heures pouvoir jusqu'à 22h.

Formant la majorité des membres en exercice, M. DROUIN a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2021

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 19 octobre 2021 est **adopté à l'unanimité**.

FINANCES – VIE ECONOMIQUE – RESSOURCES HUMAINES – EMPLOI – FORMATION - EUROPE

Finances

1. Garantie d'emprunt : construction de 13 logements locatifs sociaux – 119 avenue nationale.

Le conseil municipal accorde **à l'unanimité** sa garantie communale pour le prêt à hauteur de 50% pour la construction de 13 logements locatifs sociaux sis 119 avenue nationale à Chécy et autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints en exercice à signer les actes à intervenir.

2. Approbation d'une décision modificative n°1 – Budget principal.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ensemble d'ajustements au budget Primitif 2021, de nouvelles inscriptions budgétaires sont proposées et font l'objet d'une décision modificative du budget.

En section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à **35 650 €**.

En section d'investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à **19 971 €**.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la décision modificative n°1 du budget principal.

3. Admissions en non-valeur.

Le conseil municipal donne **à l'unanimité** un avis favorable sur une admission en non-valeur pour un montant de 717, 22 €.

4. Débat d'Orientations Budgétaires.

Le conseil municipal **a débattu** sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 après avoir entendu les orientations présentées par Mme Glomeron, adjointe au maire.

Vie économique

1. Ouvertures dominicales des commerces de détails pour l'année 2022.

Le conseil municipal donne **à la majorité (2 contres, 2 abstentions, 20 pour)** un avis favorable sur le nombre d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2022 ci-dessous présenté :

TOUS COMMERCES - Année 2022 :

27 novembre

4, 11, 18 décembre

Une journée « flottante » pourra être donnée aux commerces de même nature en fonction de la demande.

2. Rapport d'activité développement durable Orléans Métropole 2020.

Le Conseil Municipal **a pris acte** du rapport annuel d'activité et le développement durable d'Orléans Métropole pour l'exercice 2020.

3. Rapport d'activité annuel eau potable Orléans Métropole 2020.

Le Conseil Municipal **a pris acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable d'Orléans Métropole pour l'exercice 2020.

CULTURE – VILLE INCLUSIVE

1. Demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles pour la restauration de trois registres d'état civil.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter au taux le plus élevé possible une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration des trois registres.

2. Gratuité de l'espace George Sand pour la représentation théâtrale des Farfadets le samedi 5 février 2022.

Le conseil municipal accorde **à l'unanimité** la gratuité de l'Espace George Sand et des prestations techniques à l'association de théâtre amateur LES FARFADETS le samedi 5 février 2022.

3. Convention Intercommunale portant sur un festival culturel édition 2022/2024 réunissant douze communes de la métropole orléanaise associées.

FESTIV'ELLES est un festival intercommunal créé en 2015 en écho à la Journée internationale du droit des femmes par les villes d'Ingré, La Chapelle St Mesmin, Ormes et Saint Jean de la Ruelle, auxquelles d'autres villes de l'agglomération d'Orléans se sont jointes au fil des années. Aujourd'hui, ce festival regroupe 12 communes de la Métropole orléanaise.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la convention qui organise un festival culturel intercommunal et autorise Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la ville.

PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE - ANIMATION

Petite enfance

1. Convention de partenariat pour le fonctionnement du Relais Petite Enfance Intercommunal.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** les affectations de la convention de partenariat de fonctionnement du Relais Petite Enfance, approuve les termes de la convention à passer avec les communes de Combleux et de Marigny les Usages puis autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les avenants ultérieurs.

Vie scolaire

1. Plan de relance- socle numérique dans les écoles élémentaires.

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le principe de la convention à venir.

CENTRE VILLE – TOURISME - ESPACE PUBLIC – URBANISME – BATIMENTS – TRANSITION ECOLOGIQUE

Camping

1. Tarifs du camping municipal « Les Pâtures » 2022.

Le conseil municipal fixe **à l'unanimité** les tarifs du camping municipal pour l'année 2022.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Versement d'une subvention à la ligue contre le cancer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à la ligue contre le cancer à la suite du décès de Monsieur Jacky JOUVENEAU à qui Monsieur le maire a rendu hommage pour son activité au sein des associations caciennes.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Lavenu demande ce qu'à fait Orléans Métropole dans le cadre du plan de relance. Monsieur le maire détaille les actions mis en œuvre.

Madame Pellé Printanier évoque la tenue de la collecte d'aliments de la Banque Alimentaire au centre commercial. Elle appelle au bénévolat et indique que les aliments collectés sont destinés aux caciens.

Mme Languille indique que le Téléthon se tiendra le 3 et 4 décembre prochains et invite la population à participer.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES